

COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 1^{er} juin 2021

- 164 -

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
<i>10</i>	<i>10</i>	<i>10</i>

L'an deux mille vingt-et-un, et le premier du mois de juin, à 20h30 le Conseil Municipal de Lanneplaa, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison pour tous de LANNEPLAÀ, sous la présidence de Pierre ZIEGLER, Maire.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE, adjoints, Françoise COSSIÉ, Françoise FLAMENT, Julien GODRIE, Pierre LALANNE, Éric LAULHÉ, Anabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 avril 2021
- Étude devis bornage voirie
- Questions diverses :

1) Compte-rendu de la réunion précédente

Monsieur le Maire informe avoir joint le compte-rendu de la réunion du 6 avril 2021. Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Bornage du chemin du moulin de Candau (Délibération n° 1)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Monsieur VIGNASSE, géomètre expert à Orthez pour le bornage du chemin du Moulin de Candau.

Il rappelle les différents litiges qu'il y a entre le propriétaire du Moulin de Candau et les promeneurs qui empruntent la VC dit chemin du Moulin de Candau. En effet, le propriétaire du Moulin de Candau a, par décision de justice, obtenu un bout dudit chemin. Cependant, ce terrain n'ayant jamais été borné, un désaccord perdure.

Par conséquent, il propose que la Commune fasse réaliser ce travail de bornage afin de définir les limites exactes de chaque propriétaire, à savoir :

- la Commune,
- Simone LAHALLE,
- les consorts BETBEDER

Il précise que Madame Simone LAHALLE prend à sa charge une partie du coût de ce travail ; il resterait à la commune 1 320 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de prendre à sa charge une partie des frais de bornage du chemin du Moulin de Candau, en limite avec la propriété du Moulin de Candau.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Monsieur Claude VIGNASSE, géomètre, pour un montant de 1 320 € TTC, et à faire effectuer ce travail

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Madame la comptable public d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
10	0	0

3) Questions diverses

- Canalisation de l'eau venant de la Commune de Montestrucq vers la propriété de Carine LAJOINIO et Maïtena ARRAMENDI

Monsieur le Maire expose les devis qu'il a fait établir pour la création d'un fossé permettant de canaliser l'eau qui arrive de la commune de Montestrucq, et se déverse sur la propriété de Carine LAJOINIO et Maïtena ARRAMENDI :

- entreprise BERNADET pour 384 €TTC
- entreprise DARTIGUE-PEYROU pour 1 068 €TTC



COMMUNE DE LANNEPLAÀ
Séance du 1^{er} juin 2021

- 165 -

Éric LAULHÉ interroge Monsieur le Maire pour savoir si ces travaux ne pourraient pas être pris en charge par la CCLO.

Dans le cas où la CCLO ne serait pas compétente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BERNADET.

- Travaux de mise en accessibilité du cimetière

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de mise en accessibilité au cimetière ont démarré.

- Journées citoyennes

Monsieur le Maire propose qu'une journée citoyenne soit organisée samedi 12 juin. La population en sera informée par mail, et une liste de travaux sera établie.

- Fête des voisins

Monsieur le Maire informe que la fête des voisins est reportée au 24 septembre.

- Différend de voisinage

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu un différend entre un agriculteur et un riverain au sujet d'un droit de passage.

- Litige avec un riverain de la Maison pour Tous

Monsieur le Maire informe de l'avancée du dossier concernant le litige en cours entre la commune et un riverain de la Maison pour Tous.

- Organisation des scrutins des départementales et des régionales

Monsieur le Maire propose aux élus disponibles de préparer la salle pour l'organisation des scrutins des 20 et 27 juin prochain, le vendredi 18 juin prochains à 17h.

- Clôture du T2/T3

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste encore la clôture à poser aux logements T2 et T3. Vincent et Pierre proposent de le faire vendredi 4 juin.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h00

La présente séance comprend 1 délibération(s) numérotée(s) de 1 à 1

N° délibérations	Objet
1	Bornage du chemin du moulin de Candau

